

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE
LE JEUDI 14 NOVEMBRE 2019
À LA SALLE DE CONFÉRENCE #1
DU 250, RUE DU VICE-ROI**

1. PRÉSENCES

Étaient présents : Manuel Tavares, président
Pierre Vocino, vice-président
Steve Ponton, secrétaire
Luc Léveillé, trésorier
Anthony Gauthier, représentant CPA La Prairie
Stéphane Guérin, représentant JDLM
Normand Chassé, représentant AHM La Prairie
Paule Fontaine, conseillère, ville de La Prairie
Martin Lavoie, directeur service des Loisirs, ville de La Prairie

Participaient aussi : Sébastien Croussette
Isabelle Rouleau
Lynda Howson

IL Y A QUORUM

2. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les présences sont prises. Monsieur Manuel Tavares préside la réunion et monsieur Steve Ponton agit comme secrétaire. Monsieur Tavares souhaite la bienvenue à tous. Il est 18h31.

2019-11-038

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Guérin

APPUYÉ PAR monsieur Pierre Vocino

Et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté

ADOPTÉE

2019-11-039

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steve Ponton

APPUYÉ PAR monsieur Luc Léveillé

Et résolu unanimement :

MT ____ SP ____

QUE le procès-verbal soit adopté

ADOPTÉ

5. GESTION DE L'ARÉNA

5.1. Bilan financier :

Présentation des résultats de GAVLAP pour le mois de septembre 2019 par madame Lynda Howson.

5.2. Budget 2020 :

Présentation de l'ébauche du budget 2020 par Madame Lynda Howson.

2019-11-040

5.3. RÉSOLUTION COMITÉ RH

ATTENDU QUE :

Le Conseil d'administration de GAVLAP doit mettre sur pied un comité des ressources humaines qui supervisera la gestion du capital humain et aidera à la mise en place des projets relatifs aux ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Luc Léveillé

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la création d'un comité de ressources humaines

Membres :

- Pierre Vocino
- Stéphane Guérin
- Martin Lavoie

ADOPTÉE

2019-11-041

5.4. RÉSOLUTION POUR LE NOUVEAU BAIL - CLINIQUE SYMBIO SANTÉ

ATTENDU QUE :

La clinique Symbio Santé a changé de propriétaire,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Stéphane Guérin

APPUYÉ DE : monsieur Normand Chassé

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER GAVLAP à signer un nouveau bail sous les mêmes termes, avec la Clinique Symbio Santé et sa nouvelle administration.

ADOPTÉE

5.5. Mise en place d'un site web pour GAVLAP

GAVLAP a besoin de se doter d'un site web afin de promouvoir ses offres de services, le conseil souhaite que GAVLAP reçoive plus d'une soumission avant de signer un contrat.

5.6. LiveBarn

LiveBarn est maintenant activé. Tout est fonctionnel à l'exception de la diffusion de celui-ci sur nos écrans. Des frais pourraient être à prévoir pour le branchement.

5.7. Salle d'allaitement

La salle d'allaitement a été aménagée en octobre, à la demande du conseil.

5.8. États financiers 2018

Les états financiers 2018 ont été remis à la ville, tel que discuté lors de la dernière réunion.

2019-11-042

5.9. RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE STAGIAIRES.

CONSIDÉRANT QUE :

GAVLAP souhaite favoriser l'intégration sociale des jeunes présentant des difficultés d'apprentissage ou des déficiences intellectuelles,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Normand Chassé

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER GAVLAP à gérer toute demande de stage non rémunérée.

6. CPA LA PRAIRIE

- L'école d'été du CPA sera de retour en 2020.
- Il y a une possibilité que le sport-études revienne.

7. AHM LA PRAIRIE

M. Chassé rapporte qu'un enfant s'est blessé en se cognant la tête sur la rampe au bas de l'escalier principal. Il demande si quelque chose peut être fait à cette rampe. Il rapporte également que les coins des tablettes en acier inoxydable situées dans le haut des gradins sont dangereux pour les enfants et qu'une action devrait être prise pour assurer une protection adéquate.

8. JDLM

Aucun commentaire de M. Guérin concernant JDLM.

9. SUJETS DIVERS

Prochaine assemblée :

La prochaine assemblée aura lieu le 12 décembre 2019 à 17h.

L'assemblée du mois de janvier 2020 est annulée.

10. HUIS-CLOS

Le huis-clos n'a pas été nécessaire

2019-11-043

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Anthony Gauthier

APPUYÉ DE monsieur Pierre Vocino

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 06 ;

ADOPTÉE

Manuel Tavares, président

Steve Ponton, secrétaire